



REGLEMENT

Art.1-Généralités

L'association **Sud Moselle Classic**, inscrite au tribunal d'instance de Sarrebourg (volume 36, folio 1), organise le samedi 02 mars 2019, une randonnée automobile de navigation cartographique, d'environ 400 kilomètres réservée aux véhicules historiques de plus de 20 ans et dénommée **4è Rallye de Moselle Historique**

Art.2-Programme

Ouverture des engagements : 10 décembre 2018

Clôture des engagements : 15 février 2019

Parution liste des engagés : 20 février 2019

Samedi 02 mars. : à partir de 11h00 : accueil des participants à Sarrebourg (restaurant Reinhardt rue de la Bièvre, à côté Mc DO')

Possibilité de déjeuner sur place (sur réservation tel : 03 87 03 44 64)

13h30 : Briefing (présence obligatoire)

13h45 : Distribution des road book au premier équipage puis toutes les minutes (ou deux minutes si moins de 30 partants)

14H01 : Départ 1^{ère} étape (± 250kms)

A partir de 19h00 Arrivée 1ere étape repas (restaurant Reinhardt zone artisanale)

A partir de 20h01 départ 2è étape (± 150kms)

A partir de 23h30 arrivée Finale

A partir de 00h30 remise des prix pour tous les finishers

Art.3-Véhicules admis

Sont admises 45 voitures historiques, régulièrement immatriculées et assurées et mises en circulation avant le 31 décembre 1995. Les véhicules plus récents sont acceptés et classés mais ne seront pas pris en compte pour le challenge TRACE

Un tripmaster est autorisé, afin de faciliter la conduite **l'utilisation du G.P.S. ou téléphone avec fonction GPS est toléré uniquement sur la 2è étape**

En dehors de la 2è étape, toute utilisation constatée de quelque manière que ce soit sera pénalisée de 1000pts

Formalités administratives : les équipages présentent les documents de bord (carte grise et assurance) et le permis de conduire du conducteur.

Formalités techniques : les équipages s'engagent sur l'honneur par un document signé, à présenter un véhicule conforme au code de la route, et en bon état d'entretien. (CT à jour...)

Chaque véhicule devra être équipé d'un extincteur mini 2kgs en état de fonctionnement

Les véhicules doivent porter les plaques, éléments d'identification et publicité remis par les organisateurs, de manière visible à l'avant (N° sur la partie haute droite du pare brise).

Art.4- déroulement de la Manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, le **4è Rallye de Moselle Historique** est une randonnée diurne (2/3) et nocturne (1/3) établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 50,00 km/h.

Les départs sont effectués toutes les deux minutes (si moins de 30 partants), dans l'ordre chronologique des numéros. Le plus petit partant en premier

Chaque participant reçoit 15' avant son heure de départ le détail de l'itinéraire à suivre afin qu'il puisse commencer à le tracer sur des cartes fournies de type IGN au 1/35.000è. L'itinéraire décrira le parcours officiel ainsi que l'emplacement des contrôles horaires de départ et d'arrivée de chaque étape, les contrôles « relevé kilométrique », les contrôles visuels (tonnage du chemin, vitesse maximum autorisée...), les stations-service (carburant) mais pas les contrôles de passages secrets.

Chaque étape commence et se termine par un contrôle horaire dit C.H. où les participants devront faire pointer leur feuille de contrôle.

Des contrôles de passages secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire et du code de la route. Ils pourront être signalés par des panneaux rouges avec tampon noir, pour arrêt obligatoire et validation de la feuille de contrôle par des commissaires (CP humains),

Les différents contrôles seront installés 30 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture, et levés 30 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière voiture lors de chaque étape.

Art.5-Classement

Un classement général est établi dans l'ordre croissant de l'addition des points de pénalités. En cas d'ex-aequo, les équipages sont départagés en fonction d'un relevé kilométrique à certains endroits du parcours. Si une égalité persistait, l'âge de la voiture serait pris en compte avec avantage à la voiture la plus ancienne.

Art.6-Pénalisations

Elles sont calculées selon le barème suivant :

- Contrôle de passage (visuel) manquant, raturé, inversé 10 points,
- Contrôle de passage secret (humain) manquant, passé en sens inverse..... 50 points
- Relevé kilométrique (1/étape) pour départager les ex aequo éventuellement0.1 point
- Utilisation d'un GPS ou téléphone avec fonction GPS lors de la 1ère étape.....1000 points

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations ; des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée de 1000 points.

L'exclusion immédiate sera prononcée pour :

- conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants,
- passage à tout point du parcours avec une avance traduisant une moyenne supérieure de 20% de la moyenne conseillée de l'étape concernée,

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement les lieux de repas et d'hébergement.

Art.7-Assurance

Une police d'assurance « organisateur » souscrite auprès du cabinet ICC Carene assurances garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art.8-Engagements

Les droits d'engagements par équipages comprennent :

- Les frais administratifs, fourniture des plaques, numéros d'identification, carnet de route.
- Les repas du soir pour chaque membre de l'équipage.
- La collation et les lots de la remise des prix

. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagements seront restitués aux candidats.

Art.9-Frais d'annulation et de désistement

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement avant le 15 février 2019, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.

Art.10-Dépannage

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'Assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

Art.11-Plateaux-remorques

Ils peuvent être garés à l'arrière de l'aire de départ-arrivée derrière le restaurant sans pour autant gêner son accès aux risques et périls du propriétaire.

Art.12-Comité d'organisation

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé d'Isabelle Esprit, Eric et Martial Saumier et Marc Henry dont les décisions sont sans appel.

Art.13-Acceptation

Les participants, par leur engagement et leur signature sur le bulletin d'engagement, déclarent accepter le présent règlement et s'y conforter.

L'organisateur : SUD MOSELLE CLASSIC

Le Président : Marc HENRY